



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



Sommaire

CHIFFRES CLÉS ET ANALYSE FINANCIÈRE	3-4
PERFORMANCES SIGNIFICATIVES	5
FAITS MARQUANTS	6
BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT	7-9
NOTES	10-38



Date d'ouverture

Octobre 2013



Capital au 31/12/2019

15,5 milliards de F CFA



Conseil d'Administration au 31/12/2019

Paulin Laurent COSSI, Président

Amine BOUABID

Lassiné DIAWARA

Noël EKLO

Homialo GBEASOR

BOA WEST AFRICA, représentée par Abderrazzak ZEBDANI



Commissaires aux Comptes

FICAO

DELOITTE



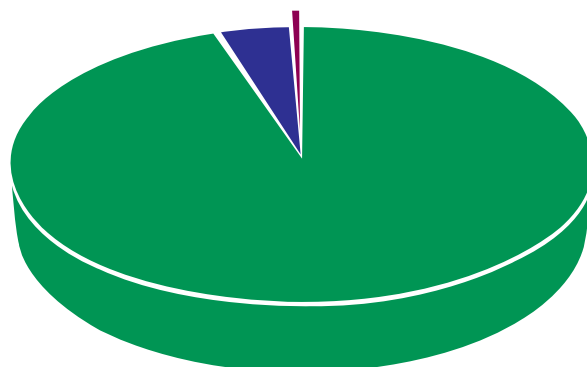
Siège social

Boulevard de la République,
01 BP 229 - Lomé - TOGO
Tél. : (228) 22 53 62 62



information@boatogo.com
www.boatogo.com

Principaux actionnaires au 31/12/2019



■ BOA WEST AFRICA	94,46 %
■ LASSINÉ DIAWARA	5,00 %
■ ACTIONNAIRES PRIVÉS	0,54 %

Analyse Financière

Dans la continuité de sa dynamique de croissance, l'exercice 2019 aura été pour BANK OF AFRICA - TOGO (BOA-TOGO) la confirmation de l'impulsion enclenchée depuis quelques années pour l'amélioration des indicateurs et la consolidation des fonds propres. Dans un contexte concurrentiel très actif, la Banque a su maintenir sa croissance et améliorer ses positions sur le marché. Les chiffres clés de la période se résument ainsi :

- Les ressources clientèle ont atteint 76,08 milliards de F CFA, soit 15 % de progression par rapport à l'année glissante. Les crédits ont quant eux progressé de 4 % pour atteindre un encours de 75,3 milliards de F CFA
- Le total bilan s'améliore de 13 % pour atteindre 159,02 milliards de F CFA, soit le 8e rang sur les 13 banques commerciales de la place togolaise.

Chiffres Clés

(en million de F CFA)

Activité	2018	2019	Variation
Dépôts clientèle	66 226	76 084	14,9 %
Créances clientèle	72 375	75 302	4 %
Nombre d'agences	12	13	
Structure			
Total bilan	140 367	159 027	13,3 %
Fonds propres (avant répartition)	10 645	11 176	5 %
Effectif moyen pendant l'exercice	135	145	7,4 %
Résultat			
Produit Net Bancaire	6 105	8 556	40,2 %
Frais généraux d'exploitation (y compris amortissement)	5 476	6 123	11,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	629	2 433	287 %
Coût du risque en montant (*)	243	1 790	636,6 %
Résultat Net	300	531	77,1 %
Coefficient d'exploitation (%)	89,7 %	71,6 %	-20,2 %
Coût du risque (%)	-0,6 %	-1,4 %	138,2 %
Rentabilité des actifs (ROA %)	0,2 %	0,4 %	56,2 %
Rentabilité des fonds propres (ROE %)	2,9 %	4,9 %	70,2 %
Solvabilité			
Tier 1	10 092	10 198	1,1 %
Tier 2			
Risk Weighted Asset (RWA)	83 243	77 687	-6,7 %
Tier 1 + Tier 2 / RWA	12,1 %	13,1 %	

(*) Y compris fonds pour risques bancaires généraux

+ 13,3 %
Total bilan

Dépôts clientèle

2018

66 226 millions F CFA

2019

76 084 millions F CFA

Créances clientèle
+ 4 %

Résultat Brut d'Exploitation
+ 287 %

- Le produit Net Bancaire (PNB) augmente de 40,2 %, atteint 8,5 milliards de F CFA et couvre ainsi la totalité des frais généraux qui s'élèvent à 6,1 milliards de F CFA (dotations aux amortissements incluses), soit un coefficient d'exploitation de 71,6 %.

- Le résultat brut d'exploitation affiche un excédent de 2,4 milliards de F CFA, en progression de 287 % par rapport à l'année glissante,

- Le Résultat Net s'établit à 531 millions de F CFA, en progression de 77 % par rapport aux 300 millions de F CFA de l'année dernière et ce malgré la hausse du coût du risque qui passe de 243 millions de F CFA en 2018 à 1,8 milliards de F CFA à fin 2019 (636 %).

- La rentabilité des fonds propres s'établit à 4,9 %, en hausse par rapport aux 2,9 % de l'année 2018.

Pour l'exercice 2020, l'activité commerciale se développera à travers une stratégie offensive de bancarisation avec des produits adaptés à notre clientèle, dont le digital et le financement du marché des PME. L'amélioration du portefeuille, le développement des crédits, avec une gestion efficace des risques, la maîtrise des charges ainsi que la diversification des services demeureront les priorités de BOA-TOGO.

Performances significatives

(en milliards de F CFA)

Résultat Net

0,5 +77,1 %

2019

2018

0,3

Dépôts clientèle

76,0 +14,9 %

2019

2018

66,2

Information par action

	2017	2018	2019	TCAM 17-19*
Bénéfice net par action	141	194	343	55,7 %
Capitaux propres par action	7 207	6 868	7 210	-0,02 %
Dividende par action (**) (F CFA)				

(*) Taux de croissance annuel moyen

(**) Dividende de l'exercice N



Inauguration de l'agence Atakpamé

Faits marquants

Janvier

- Inauguration de l'Agence d'Atakpamé, ville située à 150 km au nord-est de Lomé. C'est la troisième agence en province.

Mars

- Campagne de communication sur le Centre d'Affaires (produits, service et visibilité institutionnelle).

Avril

- Sponsoring du tournoi de Golf « Open Golf BOA 2019 ».

Mai

- Sponsoring du tournoi de football « Coupe BOA-TOGO 2019 ».

Juillet

- Participation à la fête traditionnelle EVALA 2019, compétitions annuelles de lutte qui se déroulent à Kara, une ville au nord du pays.

Septembre

- Participation aux Rencontres BANK OF AFRICA 2019 pour les Administrateurs du Groupe à Madrid, en Espagne.

Octobre

- Participation à la caravane du MIATO (Marché International des Artisans du Togo), organisé par le Ministère du Développement à la base, de l'Artisanat et de l'Emploi des jeunes, en collaboration avec la coopération allemande GIZ.
- Nomination d'un nouveau Directeur Général.



Sponsoring du tournoi de Golf « Open Golf BOA 2019 »

Bilan comparé des deux derniers exercices (en F CFA)

ACTIF	2018	2019
CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	16 317 814 786	5 924 728 345
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	33 962 150 914	62 853 510 405
CRÉANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	9 635 550 465	6 236 946 403
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	72 374 970 497	75 301 744 343
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE		
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE		
ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS		
AUTRES ACTIFS	434 731 224	381 143 239
COMPTE DE RÉGULARISATION	3 733 976 366	3 988 245 380
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	130 970 000	130 970 000
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
PRÊTS SUBORDONNÉS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	552 941 777	977 700 199
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 224 127 570	3 231 987 609
TOTAL ACTIF	140 367 233 599	159 026 975 923

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	10 764 166 537	9 269 827 950
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	2 306 816 996	1 136 221 604
ENGAGEMENT DE GARANTIE	8 457 349 541	8 133 606 346
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

(en F CFA)

PASSIF	2018	2019
BANQUES CENTRALES CCP	1 714 869 537	181 228 807
DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	58 604 135 881	68 107 264 738
DETTES À L'ÉGARD DE LA CLIENTÈLE	66 226 077 682	76 083 694 649
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
AUTRES PASSIFS	501 886 659	485 569 076
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 665 521 322	2 224 757 342
PROVISIONS	9 999 000	768 821 473
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS		
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	10 644 743 518	11 175 639 838
CAPITAL SOUSCRIT	15 500 000 000	15 500 000 000
PRIMES LIÉES AU CAPITAL		
RÉSERVES		
ECART DE REÉVALUATION		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
REPORT À NOUVEAU (+/-)	-5 155 223 031	-4 855 256 482
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	299 966 549	530 896 320
<i>BÉNÉFICE EN INSTANCE D'AFFECTATION EXCÉDENT DE PRODUIT SUR LES CHARGES</i>		
TOTAL PASSIF	140 367 233 599	159 026 975 923

HORS BILAN	2018	2019
ENGAGEMENTS REÇUS	85 398 926 451	93 257 881 317
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENT DE GARANTIE	85 398 926 451	93 257 881 317
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Résultat comparé des deux derniers exercices

(en F CFA)

	2018	2019
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉES	5 418 939 842	6 076 347 535
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-3 978 697 832	-4 317 079 376
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
COMMISSIONS (PRODUITS)	993 511 404	1 876 553 392
COMMISSIONS (CHARGES)	-228 001 275	-489 187 936
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	1 197 903 624	1 324 274 787
GAINS OU PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES	2 395 279 417	3 886 361 840
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	331 361 154	204 541 189
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-25 243 014	-5 707 258
PRODUIT NET BANCAIRE	6 105 053 320	8 556 104 173
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-4 773 229 251	-5 362 288 058
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOB CORP. ET INCORP.	-703 088 016	-760 617 690
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	628 736 053	2 433 198 425
COÛT DU RISQUE	-243 145 168	-1 790 027 754
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	385 590 885	643 170 671
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	10 000 000	-367 399
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	396 185 807	642 803 272
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	-96 219 558	-111 906 952
RÉSULTAT NET	299 966 549	530 896 320

ANNEXES

Note sur les principes et méthodes comptables

A- Déclaration de conformité au plan comptable bancaire de l'UMOA

Les états financiers ont été établis conformément au Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA, entré en vigueur le 1er janvier 2018.

B- Indication des règles et méthodes comptables appliquées par l'établissement

Les états financiers ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables retenus par le plan comptable révisé de l'UMOA, notamment :

- La permanence des méthodes
- La transparence
- La séparation des exercices
- La prudence
- L'intangibilité du bilan d'ouverture
- L'importance significative
- La prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Ces états financiers sont établis sur la base des hypothèses de base à savoir la continuité de l'exploitation et la comptabilité d'engagement.

Les intérêts et commissions assimilées ont fait l'objet de décomptes et sont rattachés à la période concernée conformément au principe de la séparation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de l'opération.

Créances sur la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les banques et établissements financiers, et sont ventilés en fonction de leur nature et de leur échéance conformément aux instructions du Plan Comptable Bancaire Révisé (PCBR). Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout, ou une partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses appréciées par dossier et compte tenu des garanties détenues.

La banque applique les dispositions de l'instruction 026-11-2016 du PCBR relatives à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance. Les principales modifications apportées par la nouvelle réglementation portent sur les créances en souffrance et les règles de provisionnement.

En effet, les échéances impayées d'une ancienneté de 90 jours au plus ne sont plus considérées comme des créances en souffrance, et sont à ce titre inscrits dans des comptes prévus à cet effet.

Les créances restructurées qui n'étaient pas spécifiquement suivies dans l'ancien plan de comptes, sont maintenant enregistrées parmi les créances en souffrance dans des comptes dédiés avec la comptabilisation des décotes/surcotes sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances en souffrance comprennent les créances restructurées et les créances douteuses ou litigieuses :

- les créances sont dites restructurées lorsqu'elles ont fait l'objet de mesures de renégociation, consistant en des concessions envers une contrepartie qui éprouve ou est sur le point des difficultés à honorer ses engagements financiers;
- les créances douteuses ou litigieuses sont les créances, échues ou non, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement partiel ou total.

Lorsqu'une créance devient douteuse, la perte probable consécutive est prise en compte au moyen d'une dépréciation enregistrée en déduction de cette créance. Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dépréciations sur les créances douteuses sont constituées conformément aux principes suivants :

- pour les risques directs sur les Etats de l'UMOA, les organismes publics hors administration centrale des Etats de l'UMOA ainsi que les risques garantis par ces mêmes agents économiques, la dépréciation est facultative ;
- pour les risques privés répondant à la définition des créances restructurées, la dépréciation, tant au titre du capital que des intérêts est facultative;
- pour les risques privés non couverts ou pour la partie des risques privés non couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, le montant des dépréciations doit correspondre à au moins 20% des encours non couverts à la date du transfert en créances douteuses. Il est porté à au moins 50% du montant non couvert trois mois après le transfert en créances douteuses et à 100% neuf mois après le transfert en créances douteuses.
- pour la partie des risques privés couverte par une des garanties prévues par le dispositif prudentiel ou par les hypothèques de 1er rang, et répondant à la définition de créance douteuse ou litigieuse, la dépréciation est facultative au cours des deux premières années, à compter de la date de transfert de la créance. Elle doit couvrir au moins 50% du total des créances douteuses à compter de la troisième année, et à 100% à compter de la quatrième année. Les hypothèques de deuxième rang sont acceptées lorsque le premier rang est inscrit au nom du même établissement assujetti.

Les intérêts non réglés, portés au compte de résultat et relatifs à des créances douteuses ou litigieuses doivent être intégralement dépréciés, nonobstant l'existence de garantie éligible au dispositif prudentiel.

Dans le cadre de l'application des principes et méthodes relatives aux engagements en souffrance, la Banque a choisi d'étaler les dépréciations relatives aux créances douteuses et litigieuses assorties de garanties. Pour ces créances, les ajustements complémentaires annuels de dépréciation sont mensualisés sur l'année au lieu d'être opérés à la date anniversaire.

Portefeuille titres

L'article 5 de l'instruction 029-11-2018 du PCBR dispose que les Banques doivent documenter les stratégies à l'origine de l'acquisition et la détention de titres et leurs intentions en terme de durée de détention.

Conformément à ce choix, la Banque classe les titres qu'elle détient en portefeuille dans les catégories suivantes :

- Les titres de transactions sont acquis en vue de leur revente brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Les titres de placement sont acquis avec une intention de conservation à moyen terme pour en tirer un rendement ou une plus-value
- Les titres d'investissement sont acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à la date de leur échéance.

Les titres sont comptabilisés et évalués selon les dispositions de l'instruction 029-11-2018 du PCBR.

Commissions et coûts marginaux

La banque applique l'instruction N° 028 - 11 - 2016 relative à la comptabilisation des commissions reçues et coûts marginaux. Les commissions reçues et coûts marginaux sont étalés sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode actuarielle ou la méthode alternative.

Créances et dettes en devises

Conformément à l'article 3 de l'instruction 025 du PCBR, « à chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et hors bilan en devises, y compris les comptes de position de change concernés, sont évalués au cours du marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche, en ce qui concerne les devises non cotées le jour de l'arrêté».

Lors de l'arrêté comptable, les différences entre d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change, sont portées au compte de résultat par le débit ou le crédit des comptes de contre-valeur de position de change.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements y afférents sont calculés selon la méthode linéaire :

IMMEUBLES (SAUF DÉTÉRIORATION RAPIDE)	5 %
IMMEUBLES PRÈS DE LA MER	8 %
MATÉRIEL FIXE	5 %
MATÉRIEL MOBILE	20 %
MATÉRIEL DE BUREAU	15 %
OUTILLAGE	20 %
MOBILIER	10 %
AUTOMOBILES NEUVES	25 %
AUTOMOBILES D'OCCASION ET UTILITAIRES	33,33 %
AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	10 %

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Selon les dispositions de la Convention Collective Bancaire entrée en vigueur le 1 janvier 2013, ces indemnités sont déterminées comme suit :

- 13% du salaire moyen mensuel par semestre de présence pendant les 5 premières années;
- 18% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 6ème et la 10ème année;
- 23% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 11ème et la 15ème année
- 28% du salaire moyen mensuel par semestre de présence entre la 16ème et la 20ème année
- 33% du salaire moyen mensuel par semestre de présence au-delà de la 20ème année.

4.2. Les dérogations

Les dérogations répondent à un souci d'une meilleure information des parties prenantes.

Le PCB révisé étant conçu dans cette optique, l'usage de dérogation devrait correspondre à des cas extrêmement rares qu'il est prévu de répartir en trois catégories :

- les dérogations aux principes comptables retenus dans le PCB révisé ;
- les dérogations aux règles et méthodes d'évaluation ;
- les dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états financiers.

L'utilisation de telles dérogations doit être justifiée dans cette note et son influence sur la situation financière et sur les résultats de l'établissement doit être présentée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

INDICATION DE DÉROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
A. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX	NÉANT	NÉANT
B. DÉROGATIONS AUX RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	NÉANT	NÉANT
REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE		
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	NÉANT	NÉANT

4.3. Les changements de méthodes

Les changements de méthodes interviennent notamment lorsque le PCB révisé prévoit plusieurs options d'évaluation et de présentation d'un poste des états financiers.

Par exemple, le PCB révisé prévoit de répartir les commissions reçues et coûts de transaction selon deux modalités : actuarielle ou linéaire.

Il en est également ainsi des modalités d'amortissement des immobilisations (linéaire ou dégressif) ou d'évaluation des stocks (CMP ou méthode du « PEPS »).

Les établissements de crédit ont le choix entre ces différentes méthodes et peuvent, dans certaines circonstances opter pour de nouvelles méthodes.

Ces changements doivent normalement être guidés par le souci de présentation d'une information de meilleure qualité, compte tenu des circonstances.

A l'instar des dérogations, les changements de méthodes doivent être justifiés et leur impact sur la situation financière et les résultats des établissements doit être indiqué.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
A. CHANGEMENTS AFFECTANT LES METHODES COMPTABLES		
	Suite à la décision n°357 instituant le nouveau plan comptable bancaire révisé de l'UMOA, les états financiers individuels comprennent le bilan, le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes. Ils forment un tout indissociable destiné et à être publié et doivent être présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent. Les notes annexes sont constituées de toutes les informations permettant d'avoir une juste appréciation de la situation financière de l'établissement de crédit, des risques qu'il assume et du résultat de ses opérations. Toutefois, une inscription dans les notes annexes ne peut se substituer à une inscription dans le bilan, le hors bilan ou le compte de résultat.	
B. CHANGEMENTS AFFECTANT LES REGLES DE PRESENTATIONS		
	Pour l'année 2019, les Banques et Etablissement Financiers sont tenus d'élaborer des états financiers semestriels en Juin et Décembre de l'année.	NÉANT
C. DÉROGATIONS AUX RÈGLES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE		
	NÉANT	NÉANT

4.4. Les créances sur les établissements de crédit et assimilées

La note relative aux créances sur les établissements de crédit et assimilés fait référence principalement aux attributs :

« pays de résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les Centres des Chèques Postaux ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA (établissements financiers à caractère bancaire et aux systèmes financiers décentralisés) ;
- les banques du « reste du monde ». Il s'agit notamment de correspondants ne résidant pas dans l'UMOA ;

- les institutions financières internationales ou étrangères. Le contenu de cette notion est précisé par l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les créances interbancaires doivent être réparties en ligne entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts (hors valeurs reçues en pension livrée),
- les valeurs reçues en pension livrée,
- les créances en souffrance et les dépréciations.

Les créances admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	3 585	3 751		1 193		8 529	20 386
PRÊTS		1 293				1 293	3 574
COMPTES ET PRÊTS AU JOUR LE JOUR							
PRÊTS À TERME		1 293				1 293	3 574
VALEURS REÇUES EN PENSION LIVRÉE							
VALEURS REÇUES EN PENSION AU JOUR LE JOUR							
VALEURS REÇUES EN PENSION À TERME							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE							
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	3 585	5 044		1 193		9 822	23 960
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)							
DÉPRÉCIATIONS							
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	3 585	5 044		1 193		9 822	23 960

(Montants en millions de F CFA)

4.5. Les créances sur la clientèle

La note annexe 4.5 fait essentiellement référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées en colonne selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24112016 de la BCEAO, comme suit :

- Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- particuliers ;
- autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ou la clientèle.

Les créances sur la clientèle doivent être réparties entre :

- les comptes ordinaires débiteurs,
- les prêts à terme (hors opérations de pension livrée,
- les opérations de pension livrée
- les opérations de location-financement et d'affacturage,
- les créances en souffrance et les dépréciations y afférentes.

Les créances sur la clientèle admissibles au refinancement de la BCEAO doivent être mises en exergue.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

CRÉANCES CLIENTÈLE	ETAT ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS (*)	10	1	25	958	2 734	3 728	2 075
PRÊTS À TERME				1 879	65 195	67 074	71 052
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
OPÉRATIONS DE LOCATION - FINANCEMENT							
AFFACTURAGE							
CRÉANCES EN SOUFFRANCE				2 217	4 977	7 194	920
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	10	1	25	5 054	72 906	77 996	74 047
DONT ADMISSIBLE AU REFINANCEMENT DE LA BCEAO (****)				23 489		23 489	47 730
DÉPRÉCIATIONS				-1 646	-1 048	-2 694	-1 673
TOTAL APRÈS DÉPRÉCIATIONS	10	1	25	3 408	71 858	75 302	72 374

(Montants en millions de F CFA)

4.6. Les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable

La note annexe 4.6 traite du portefeuille de titres des établissements de crédit, hormis ceux acquis dans une intention de contrôle et qui figurent dans la rubrique « Titres de participation et emplois assimilés ». Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent selon la ventilation suivante :

- les effets publics : ils comprennent les bons et obligations du Trésor et autres titres de créances sur des organismes publics, (éligibles aux interventions de la banque centrale);
- les autres obligations et titres à revenu fixe ;
- les actions et autres titres à revenu variable.

Le portefeuille est subdivisé selon son classement comptable en isolant à chaque fois le portefeuille coté.

Il est également requis de renseigner les informations suivantes, pour les différentes catégories de titres, à l'exception des titres de transaction :

- valeur brute ;
- montant des dépréciations ;
- montant net.

Il convient de préciser que le portefeuille de transaction n'a pas vocation à être déprécié puisqu'il est valorisé en juste valeur.

Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	31/12/2019				31/12/2018			
	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATIONS ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL	EFFETS PUBLICS ET ASSIMILÉS	AUTRES OBLIGATION ET TITRES À REVENU FIXE	ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	TOTAL
PORTEFEUILLE DE TRANSACTION								
DONT COTÉ								
PORT. DE PLACEMENT ET DE L'ACTIVITÉ DE PORT.								
BRUT	62 854			62 854	30 962			30 962
DÉPRÉCIATIONS								
NET	62 854			62 854	30 962			30 962
DONT COTÉ								
PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT								
BRUT					3 000			3 000
DÉPRÉCIATIONS								
NET					3 000			3 000
DONT COTÉ								
TOTAL	62 854			62 854	33 962			33 962

(Montants en millions de F CFA)

4.7. Les titres de participation et emplois assimilés

La note annexe 4.7 complète les informations sur le portefeuille de titres des établissements de crédit en donnant des précisions sur les titres acquis dans une optique de contrôle, notamment les parts dans les entreprises liées et les titres de participation.

Il mentionne également les autres titres détenus à long terme, acquis dans la perspective de relations professionnelles durables avec l'émetteur.

L'information fournie concerne l'exercice de référence et l'exercice précédent. Elle est renseignée pour chaque titre selon les critères suivants :

- le pays d'implantation de l'émetteur du titre.
- le caractère coté ou non coté : il donne une information sur la liquidité du titre ;
- le secteur d'activité de l'émetteur ;
- le capital social de l'émetteur ;
- le pourcentage de détention par l'établissement déclarant : il permet d'apprécier le classement effectué entre les différentes catégories de participation ;
- le prix d'acquisition du titre ;
- la valeur comptable nette sur les deux exercices concernés ;
- les produits générés sur l'exercice : il s'agit notamment des dividendes et des indemnités de fonction (présent au conseil d'administration de l'émetteur).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	PAYS D'IMPLANTATION	COTÉ/NON COTÉ	SECTEUR D'ACTIVITÉ	CAPITAL SOCIAL	POURCENTAGE DE DÉTENTION	PRIX D'ACQUISITION	VALEUR COMPTABLE NETTE (N)	VALEUR COMPTABLE NETTE (N-1)
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES								
TITRES DE PARTICIPATIONS								
AUTRES TITRES DETENUS À LONG TERME						131	131	131
GIM-UEMOA	SÉNÉGAL	NON COTÉ	FINANCES	9 291	0,16%	15	15	15
CRRH-UEMOA	TOGO	NON COTÉ	FINANCES	8 994	1,11%	116	116	116

(Montants en millions de F CFA)

4.8. Les immobilisations corporelles et incorporelles

La note 4.8 y relative présente une variation des immobilisations et des amortissements sur l'exercice de référence, en indiquant les montants en début de période, les mouvements de l'exercice et les soldes de clôture tel qu'il figure au bilan de la période sous revue.

Les immobilisations sont catégorisées selon qu'elles relèvent ou non de l'exploitation.

La note permet de distinguer les immobilisations prises en location-financement de celles mises en location simple.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

IMMOBILISATION	MONTANT BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE RÉVALORISATIONS	CESSIONS OU RETRAITS DE L'EXERCICE	MONTANT BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS / DÉPRÉCIATIONS				MONTANT NET À LA FIN DE L'EXERCICE
					EN DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	EN FIN D'EXERCICE	
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION	7 105	1 212	381	7 936	3 368	751	286	3 833	4 103
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 411	531	127	1 815	858	107	127	838	977
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	980	80	127	933	858	107	127	838	95
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	431	451		882					882
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 694	681	254	6 121	2 510	644	159	2 995	3 126
TERRAINS	117			117					117
CONSTRUCTIONS									
INSTALLATIONS GÉNÉRALES, AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DIVERS	2 690	423	113	3 000	887	360	111	1 136	1 864
MATÉRIEL DE TRANSPORT	272	28	43	257	182	35	41	176	81
MATÉRIEL DE BUREAU, MOBILIER, OUTILLAGE	755	19	4	770	576	65	7	634	136
MATÉRIEL INFORMATIQUE	1 226	211	2	1 435	754	184		938	497
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	178			178					178
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	456		92	364	111			111	253
- PRISES EN LOCATION - FINANCEMENT									
- MISES EN LOCATION - SIMPLE									
- AUTRES									
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	112	80	12	180	69	10	6	73	107
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	112	80	12	180	69	10	6	73	107
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	112	10	12	110	69	10	6	73	37
IMMOB CORP ACQUIS PAR RÉALISATION DE GARANTIE		70		70					70

(Montants en millions de F CFA)

4.9. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La présente note fait référence aux attributs « résidence » et « agent économique » définis dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

Les soldes sont présentés pour l'exercice de référence et l'exercice précédent, les données de l'exercice de référence étant ventilées selon la nature des contreparties ci-après :

- les Banques Centrales et les CCP ;
- les banques dans l'UMOA ;
- les autres établissements de crédit et assimilés dans l'UMOA ;
- les banques du « reste du monde » ;
- les institutions financières internationales ou étrangères.

Les dettes doivent être ventilées entre les comptes ordinaires créditeurs, les emprunts (hors valeurs données en pension livrée) et les valeurs données en pension livrée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES	BANQUES CENTRALES, CCP	BANQUES DANS L'UMOA	AUTRES ETABLISSEMENT DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS DANS L'UMOA	BANQUES RESTE DU MONDE	INSTITUTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES OU ÉTRANGÈRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	681	3 879	11 835	9 830		26 225	14 571
EMPRUNTS		7 001				7 001	45 748
AU TITRE DU MARCHÉ MONÉTAIRE							27 448
AU JOUR LE JOUR							
À TERME		7 001				7 001	18 300
VALEUR DONNÉES EN PENSION LIVRÉE	35 062					35 062	
AU JOUR LE JOUR							
À TERME	35 062					35 062	
TOTAL	35 743	10 880	11 835	9 830	0	68 288	60 319

(Montants en millions de F CFA)

4.10. Les dépôts de la clientèle

La note annexe 4.10 fait référence à l'attribut « agent économique ».

Les données de l'exercice de référence sont ventilées selon la nature des contreparties, telle que définie par l'instruction n°24-11-2016 comme suit :

- l'Etat et assimilés. Il s'agit des contreparties « administrations publiques » qui comprennent notamment le Trésor Public ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages, définies par l'instruction précédente ;
- les sociétés financières. Il s'agit des sociétés financières, à l'exception des contreparties classés dans les établissements de crédit et assimilés ;
- les particuliers ;
- les autres : toutes les contreparties autres que celles figurant dans les établissements de crédit et assimilés ainsi que la clientèle.

Les dettes doivent être réparties entre les comptes ordinaires créditeurs, les dépôts à terme, les opérations de pension livrée, les comptes d'épargne à régime spécial et les autres dépôts.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTÈLE	ETATS ET ASSIMILÉS	ISBLSM	SOCIÉTÉS FINANCIÈRES	PARTICULIERS	AUTRES	TOTAL AU 31/12/2019	TOTAL AU 31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS	5 028	624	2 640	3 451	19 512	31 255	28 218
COMPTES ET DEPOTS À TERME	3 260	553	7 641	6 767	4 883	23 104	17 958
OPÉRATIONS DE PENSION LIVRÉE							
COMPTE D'EPARGNE À REGIME SPECIAL				18 775		18 775	15 657
AUTRES DÉPÔTS				894	2 056	2 950	4 393
TOTAL	8 288	1 177	10 281	29 887	26 451	76 084	66 226

(Montants en millions de F CFA)

4.11. Les dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis subordonnés

La note annexe 4.11 répartit les éléments requis en deux catégories :

- les dettes représentées par un titre, ventilées entre les emprunts obligataires et les autres dettes ;
- les emprunts et titres émis subordonnés, selon leur échéance déterminée ou non.

Sont considérés comme subordonnés, les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts et dont le remboursement en cas de liquidation n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Du fait de cette subordination, ces emprunts et titres émis sont assimilés à des quasi fonds propres.

A l'intérieur des deux grandes rubriques susmentionnées, les informations suivantes doivent être fournies par ligne d'émission :

- la devise de l'émission ;

- le montant de l'émission ;
- le taux d'intérêt ;
- l'existence ou non de conditions suspensives de paiement des coupons : il s'agit en général de l'une des conditions de subordination requises des emprunts subordonnés ;
- l'échéance de remboursement ou l'échéance de remboursement de la dernière annuité dans le cas d'une émission amortissable ;
- le montant net tel qu'il apparaît au passif du bilan.

Le montant éventuellement admis dans le calcul des fonds propres prudentiels, eu égard aux conditions d'éligibilité retenus dans le dispositif prudentiel.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE, EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS	DEVISE	MONTANT EN DEVISE À L'ORIGINE	TAUX D'INTÉRÊT	CONDITIONS SUSPENSIVES DE PAIEMENT DES COUPONS	ÉCHÉANCES	MONTANT AU 31/12/2019	MONTANT ADMIS DANS LES FONDS PROPRES PRUDENTIELS
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE							
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
- AUTRES DETTES							
EMPRUNTS ET TITRES ÉMIS SUBORDONNÉS							
- À DURÉE DÉTERMINÉE							
- À DURÉE INDÉTERMINÉE							
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0

(Montants en millions de F CFA)

4.12. Les dépréciations et provisions

La note annexe 4.12 correspond à un tableau de variation des dépréciations et provisions sur l'exercice de référence et précise les motifs de reprise (dépréciation ou provision sans objet, autre motif à préciser). Conformément à la terminologie retenue :

- les dépréciations sont calculées sur les actifs. Elles sont présentées selon la nature des actifs (créances interbancaires, créances clientèle, titres et autres)
- les provisions constituent des passifs à présenter également selon leur nature (risque d'exécution d'engagement par signature, pensions de retraite et obligations similaires, autres risques et charges).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	31/12/2018	DOTATIONS	REPRISES		31/12/2019
			SANS OBJET	AUTRES	
DÉPRÉCIATIONS	1 784	1 471	453	-3	2 805
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS					
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	1 673	1 471	453	-3	2 694
TITRES DE PLACEMENT					
TITRES DE PARTICIPATION ET ASSIMILÉS					
AUTRES ACTIFS	111				111
PROVISIONS	10	759			769
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT					
RISQUES D'EXÉCUTION D'ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE SUR CLIENTÈLE					
PENSIONS DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES					
AUTRES RISQUES ET CHARGES	10	759			769

(Montants en millions de F CFA)

4.13. La variation des capitaux propres

La note annexe 4.13 retrace la variation des éléments constitutifs des capitaux propres sur l'exercice de référence et l'exercice précédent, notamment le capital social, les primes liées au capital, les réserves et le report à nouveau.

Des lignes relatives aux ajustements de début de période sont prévues pour tenir compte de la possibilité de comptabilisation sur cette rubrique.

Le traitement de l'impact de la transition vers le PCB révisé constitue un exemple d'ajustement des capitaux propres en début de période.

Les ajustements effectués par l'établissement doivent être commentés dans la note.

Les lignes dénommées « Augmentation, réduction de capital » permettent de remplir les colonnes « capital » et « primes d'émission et de fusion ».

Celles dénommées « Résultat de la période » et « Distribution de dividendes » doivent être remplies uniquement pour la colonne « Réserves, report à nouveau, résultat », le montant relatif aux distributions de dividendes étant présenté en déduction du résultat.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION ET DE FUSION	RÉSERVE, REPORT À NOUVEAU, RÉSULTAT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	10 000		-4 328	5 672
AJUSTEMENT DE DÉBUT DE PÉRIODE			-827	-827
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018	10 000		-5 155	4 845
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL	5 500			5 500
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			300	300
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	15 500		-4 855	10 645
AJUSTEMENTS DE DÉBUT DE PÉRIODE				
CAPITAUX PROPRES AU 1/01/2019	15 500		-4 855	10 645
AUGMENTATION / RÉDUCTION DE CAPITAL				
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE			531	531
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES				
AUTRES MOUVEMENTS				
BILAN AU 31/12/2019	15 500		-4 324	11 176

(Montants en millions de F CFA)

4.14. La répartition du capital et des droits de vote

La note annexe 4.14 relative à la répartition du capital et des droits de vote représente la structure du capital de l'établissement déclarant.

Le capital est ainsi ventilé entre les personnes morales (y compris les administrations publiques), les personnes physiques hors salariés et les salariés, l'information étant fournie de façon nominative au titre de :

- la nationalité de l'actionnaire ;
- l'adresse de domiciliation de l'actionnaire ;
- le nombre de titres détenus par l'actionnaire ;
- la part du capital détenue par l'actionnaire ;
- le pourcentage de droits de vote de l'actionnaire.

Cette information est importante avec l'introduction dans le droit des sociétés commerciales des actions dénommées « actions de préférence sans droit de vote ». Cet état de fait peut contribuer à renforcer le contrôle au-delà de l'information fournie par le pourcentage d'intérêt.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

MONTANT DU CAPITAL
MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIPTEUR ET NON APPELÉ
VALEUR NOMINALE DES TITRES

IDENTITÉ DES ACTIONNAIRES OU ASSOCIÉS	NATIONALITÉ	ADRESSE	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS		PART DU CAPITAL	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
			31/12/2019	31/12/2018		
PERSONNES MORALES			1 464 176	1 464 176	94,5%	94,5%
BOA - WEST AFRICA	IVOIRIENNE	ANGLE AV. TERRASSON DE FOUGÈRE, RUE GOURGAS; 01 BP 41322 ABIDJAN- CI	1 464 176	1 464 176	94,5%	94,5%
- DONT ETAT						
- DONT ORGANISMES PUBLICS						
PERSONNES PHYSIQUES HORS SALARIÉS			85 824	85 824	5,54%	5,54%
M. LASSINE DIAWARA	BURKINABÈ	01 BP 5589, OUAGADOUGOU - BURKINA FASO	77 500	77 500	5%	5%
M. ABDOULAYE SEYDI	MALIENNE	BP 2329 BAMAKO, MALI	7 285	7 285	0,47%	0,47%
M. PAUL DERREUMAUX	FRANCAISE	RUE 250, BÂTIMENT MSON 123 MAGNANBOUGOU - MALI		600	0%	0,04%
SUCCESSION ABDOURAHMAN DIOUF	SÉNÉGALAISE	S/C 418 AVENUE DE LA M BP 2249 BAMAKO	319	319	0,02%	0,02%
M. PAULIN COSSI	BÉNINOISE	05 BP 400 COTONOU DONATIEN AKPAKPA - BÉNIN	120	120	0,01%	0,01%
M. YAO DANIGUE	TOGOLAISE	QUARTIER DJIDJOLÉ; 05 BP 772 S/C BÉOU DANIGUE	600	0	0,04%	0%
SALARIÉS			0	0	0%	0%
TOTAL			1 550 000	1 550 000	100%	100%

(Montants en millions de F CFA)

4.15. La ventilation des emplois et ressources suivant la durée résiduelle

La note annexe 4.15 a pour objectif de donner une information sur la liquidité de l'établissement déclarant, étant entendu que le ratio de liquidité auquel sont soumis les établissements de crédit est déterminé selon des modalités précisées par le dispositif prudentiel.

Les ventilations prévues sont conformes à l'attribut « durée résiduelle » définie dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO.

L'actif et le passif sont présentés selon leurs principales composantes, à l'exclusion respectivement des immobilisations et des capitaux propres et ressources assimilées dont la maturité n'a pas vocation à impacter le ratio de liquidité.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

EMPLOIS/RESSOURCES	MOINS DE 1 MOIS	1 MOIS À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL AU 31/12/2019
ACTIF						
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	4 944			1 211	82	6 237
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	11 268	147	6 228	56 296	1 363	75 302
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE						
TITRES DE TRANSACTION						
TITRES DE PLACEMENT	885	3 378	7 626	45 165	5 800	62 854
TITRES D'INVESTISSEMENT						
TOTAL	17 097	3 525	13 854	102 672	7 245	144 393
PASSIF						
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	58 107		10 000			68 107
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	49 887	4 999	14 962	6 123	112	76 083
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
TOTAL	107 994	4 999	24 962	6 123	112	144 190

(Montants en millions de F CFA)

4.16. Les opérations en devises

La note annexe 4.16 a pour objet de renseigner la position de l'établissement déclarant par rapport à chaque devise dans laquelle il effectue des opérations.

Aucune compensation n'est effectuée entre les actifs et les passifs d'une part et, d'autre part, entre les devises à recevoir et les devises à livrer.

Les informations sont données pour l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

DEVICES	31/12/2019				31/12/2018			
	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER	ACTIF	PASSIF	DEVICES À RECEVOIR	DEVICES À LIVRER
XOF	157 160	151 188			138 977	119 988		
EUR	1 820	6 885			1 192	19 501		
USD	47	954			198	878		
GBP								
XAF								
TOTAL	159 027	159 027			140 367	140 367		

(Montants en millions de F CFA)

4.17. Engagements de financement et de garantie

	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	10 764	9 270
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉ		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	2 307	1 136
CRÉDIT DOCUMENTAIRES IMPORT	2 021	581
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER	286	555
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DES ETS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2 000	2 000
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	2 000	2 000
ENGAGEMENTS DE GARANTIES D'ORDRE DE LA CLIENTÈLE	6 457	6 134
OBLIGATIONS CAUTIONNÉES		819
CAUTIONS AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉS	3 771	5 189
GARANTIES DE REMBOURSEMENT DE CRÉDITS		
AUTRES GARANTIES DONNÉES	2 686	945
ENGAGEMENTS DOUTEUX		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS ET GARANTIE REÇUS	85 399	93 258
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
OUVERTURE DE CRÉDITS CONFIRMÉS		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS DE LA CLIENTÈLE		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS DES ETS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS	8 880	8 880
CONFIRMATIONS D'OUVERTURES DE CRÉDITS DOCUMENTAIRES		
ACCEPTATIONS OU ENGAGEMENTS DE PAYER		
AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS	8 880	8 880
ENGAGEMENTS DE GARANTIES REÇUS DE LA CLIENTÈLE	76 519	84 378
GARANTES REÇUES DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES ASSIMILÉS	15 657	21 307
GARANTIES REÇUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE ET DE CAPITALISATION		
GARANTIES REÇUES DE LA CLIENTÈLE FINANCIÈRE		
AUTRES GARANTIES REÇUES	60 862	63 071

(Montants en millions de F CFA)

4.18. Les valeurs et sûretés reçues / données en garantie

La note annexe 4.18 relative aux garanties est scindée en deux parties, distinguant d'une part, les valeurs et sûretés reçues en garantie et, d'autre, part les valeurs et sûretés données en garantie.

Les informations fournies constituent un indicateur sur la politique de prise de risque des établissements de crédit.

Les valeurs et sûretés sont réparties entre :

- les effets publics et valeurs assimilées ;
- les autres titres ;
- les hypothèques ;
- les autres valeurs et sûretés réelles.

Les informations fournies en colonne concernent la valeur comptable des garanties, les rubriques du bilan et du hors-bilan concernées par les garanties et le montant des actifs, passifs ou engagements couverts par ces garanties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DE L'ACTIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES CRÉANCES OU ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANT DES CRÉANCES ET DES ENGAGEMENTS DONNÉS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES			
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES	17 091		10 232
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES	15 498		5 265
TOTAL	32 589	0	15 497

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	VALEUR NETTE COMPTABLE	RUBRIQUE DU PASSIF OU DU HORS BILAN ENREGISTRANT LES DETTES OU ENGAGEMENTS REÇUS	MONTANT DES DETTES ET DES ENGAGEMENTS REÇUS COUVERTS
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	38 938		35 044
AUTRES TITRES			
HYPOTHÈQUES			
AUTRES VALEURS ET SÛRETÉS RÉELLES			
TOTAL	38 938		35 044

(Montants en millions de F CFA)

4.19. Le coût du risque

L'importance de cette nouvelle notion justifie qu'elle soit présentée sur une période de trois (3) ans, elle est répartie entre les deux principales catégories de contreparties (établissements de crédit et clientèle).

Une troisième rubrique dénommée « autres risques » permet de renseigner les autres types de risques.

Concernant spécifiquement les deux contreparties identifiées, une répartition est faite entre :

- les dotations nettes pour dépréciations;
- les pertes non couvertes par des dépréciations ;
- les récupérations sur créances amorties.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

COÛT DU RISQUE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS			
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS			
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	-382	-363	-1 031
DOTATIONS NETTES POUR DÉPRÉCIATIONS	-382	-363	-1 031
PERTES NON COUVERTES PAR DES DÉPRÉCIATIONS			
RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES			
AUTRES RISQUES	-120	120	-759

(Montants en millions de F CFA)

4.20. L'évolution des résultats et autres éléments d'importance significative

Les informations de la note annexe 4.20 sont également présentées sur une période de trois (3) ans, notamment l'exercice de référence et les deux exercices précédents.

Elles concernent principalement :

- les opérations et résultat de l'exercice (produit net bancaire, résultat d'exploitation, impôt sur le résultat, résultat net) ;
- le résultat par action (résultat net par action ou part sociale et bénéfice distribué par action ou part sociale) ;
- le personnel et la politique salariale (rémunérations brutes de l'exercice, avantages sociaux versés aux personnels, participations et intéressements, effectifs moyen au cours de l'exercice).

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

ÉVOLUTION DES RESULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILÉES	10 345	10 645	11 176
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
PRODUIT NET BANCAIRE	5 170	6 105	8 556
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-138	385	643
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-80	-96	-112
RÉSULTAT NET	-218	300	531
RÉSULTAT PAR ACTION			
RÉSULTAT NET PAR ACTION OU PART SOCIALE	-0,01%	0,02%	0,03%
BÉNÉFICE DISTRIBUÉ PAR ACTION OU PART SOCIALE			
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE	1 688	1 993	2 103
RÉMUNÉRATIONS BRUTES DE L'EXERCICE	1 237	1 553	1 616
AVANTAGES SOCIAUX VERSÉS AUX PERSONNELS	451	440	487
PARTICIPATIONS ET INTÉRESSEMENT			
EFFECTIF MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE	132	137	148

(Montants en millions de F CFA)

4.21. Les informations sectorielles

Retracées dans la note annexe 4.21, les informations sectorielles sont particulièrement utiles pour les entités détenant des succursales auxquels l'établissement déclarant est ainsi exposé dans d'autres Etats membres de l'UMOA ou à l'étranger car elles permettent de ventiler les actifs, passifs, engagements de hors-bilan et résultats suivant l'attribut « pays de résidence » défini dans l'instruction n°24-11-2016 de la BCEAO. Si l'information financière contenue dans le bilan, le hors bilan et le compte de résultat occulte l'information sectorielle, la présente note matérialise l'intérêt de faire ressortir ces informations, qui renseignent sur la rentabilité des investissements réalisés en dehors de l'Etat d'implantation et les risques.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

	ETAT DU DÉCLARANT	AUTRES ÉTATS DE L'UMOA	AUTRES RÉSIDENTS UMOA	RESTE DU MONDE	TOTAL 31/12/2019	TOTAL 31/12/2018
BILAN						
ACTIF	102 802	54 886		1 339	159 027	140 367
PASSIF	89 054	11 462	48 144	10 367	159 027	140 367
HORS BILAN						
ENGAGEMENTS DONNÉS	6 762	2 508			9 270	10 764
ENGAGEMENTS REÇUS	75 609	17 648			93 257	85 399
COMPTE DE RÉSULTAT						
PRODUIT NET BANCAIRE	8 362	0	0	0	8 362	6 105

4.22. Les rémunérations et avantages des dirigeants

La publication des informations relatives aux rémunérations et avantages des dirigeants participe à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

Elles font l'objet de la note annexe 4.22. Il ne s'agit pas d'une publication individuelle, mais plutôt d'une information globale sur deux exercices, ventilée comme suit :

- rémunérations brutes y compris les indemnités de fonction et les avantages en nature ;
- rémunérations à base d'action ;
- avantages postérieurs à l'emploi, y compris les indemnités de fin de contrat de travail ;
- assurance maladie ;
- autres avantages.

Les dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'un établissement, y compris les administrateurs de cet établissement.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	31/12/2018	31/12/2019
RÉMUNÉRATIONS BRUTES Y COMPRIS LES INDEMNITÉS DE FONCTION ET LES AVANTAGES EN NATURE	317	736
RÉMUNÉRATIONS BRUTES	315	734
INDEMNITÉ DE FONCTION	2	2
AVANTAGE EN NATURE		
PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS		
NOMBRE D' ACTIONS		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
NOMBRE D' OPTIONS NON EXERCÉES AU 31/12		
VALORISATION DE L' ACTION AU 31/12		
AVANTAGES POSTÉRIEURS À L' EMPLOI	118	116
INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE		
RÉGIME DE RETRAITE À COTISATION DÉFINIES	118	116
ASSURANCE MALADIE	5	5
AUTRES AVANTAGES	129	106

(Montants en millions de F CFA)

4.23. Les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants

La publication de la note annexe 4.23 portant sur les prêts, avances et garanties accordés aux dirigeants participe également à la bonne gouvernance des établissements de crédit.

L'information est fournie par ligne d'avantage, mais de façon anonyme, en précisant les conditions de l'octroi du prêt, de l'avance ou de la garantie (taux d'intérêt, autorisation ou non du conseil d'administration).

L'information est étendue aux principaux actionnaires ou associés ainsi qu'aux entreprises dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart du capital social.

Conformément aux dispositions de la loi bancaire, les principaux actionnaires ou associés sont ceux d'entre eux qui détiennent chacun directement ou indirectement 10% des droits de vote au sein de l'établissement de crédit.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES	INITIAL	SOLDE	TAUX D'INTÉRÊT	AUTORISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PRÊTS	1 135	923	1,9%	OUI
AVANCES				
GARANTIES				

4.24. Les opérations réalisées avec les parties liées

Les parties liées sont traitées dans la note annexe 4.24. Elles comprennent :

- les entités que l'établissement déclarant contrôle directement ou non (filiales, coentreprises) ou sur lesquelles l'établissement déclarant exerce une influence notable (participation représentant au moins 20% du capital de la structure émettrice) ;
- les entités liées aux dirigeants et principaux actionnaires.

Compte tenu des limitations d'ordre prudentiel, les filiales des établissements assujettis devraient être des établissements de crédit, tandis que les co-entreprises devraient être constituées notamment d'entités dont l'activité se trouve dans le prolongement de celle de l'établissement déclarant ou du groupe auquel il appartient, conformément aux dispositions de l'instruction n°33-11-2016 de la BCEAO relative aux états financiers sous une forme consolidée.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

OPÉRATIONS	31/12/2018				31/12/2019			
	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	FILIALES	CO-ENTREPRISES	AUTRES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES	ENTITÉS LIÉES AUX ADMINISTRATEURS ET PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
ACTIF								
PRÊTS, AVANCES ET TITRES				9 417				5 578
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS				4 252				4 217
PRÊTS				5 165				1 361
TITRES								
AUTRES ACTIFS				14				66
TOTAL				9 431				5 644
PASSIF								
DÉPÔTS				16 452				10 162
COMPTE ORDINAIRES CRÉDITEURS				12 452				10 053
AUTRES EMPRUNTS				4 000				109
DETTES REPRÉSENTÉES PAR DES TITRES								
AUTRES PASSIFS				157				157
TOTAL				16 609				10 319
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS								
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS								
TOTAL								
PRODUITS ET CHARGES								
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS				140				168
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES				-721				-384
COMMISSIONS (PRODUITS)				18				0
COMMISSIONS (CHARGES)				-133				-165
AUTRES PRODUITS				0				0
AUTRES CHARGES				474				-622
TOTAL NET				-222				-1 003

4.25. Les comptes de la clientèle

La note annexe 4.25 est de nature statistique. Elle renseigne sur les différents comptes ouverts par l'établissement déclarant, par nature et en nombre. Les informations sont indiquées sur l'exercice de référence et l'exercice précédent.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

NOMBRE DE COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2018	31/12/2019
COMPTES COURANTS	3 473	4 145
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'ETAT	12 852	15 412
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE L'UMOA	53	53
COMPTES CHÈQUES DES RÉSIDENTS DE RDM	49	49
COMPTES D'EPARGNE	30 595	35 719
COMPTES À TERME	70	90
BON DE CAISSE		
AUTRES COMPTES DE DÉPÔTS	1 853	1 629

4.26. Le réseau

La note annexe 4.26 renferme des données statistiques qui renseignent sur la présence géographique de l'établissement déclarant, à travers les guichets (permanents, périodiques, automates), les bureaux de représentation, les succursales et les agences à l'étranger.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

RÉSEAU	31/12/2018	31/12/2019
GUICHETS PERMANENTS	12	13
GUICHETS PÉRIODIQUES		
DISTRIBUTEURS / GUICHETS AUTOMATIQUES DE BANQUE	12	13
SUCCURSALES ET AGENCES À L'ÉTRANGER		
BUREAUX DE REPRÉSENTATION		

4.27. Les effectifs, la masse salariale et le personnel extérieur

La note annexe 4.27 est présentée en deux parties, distinguant le personnel propre de l'établissement déclarant et le personnel extérieur, facturé par des sociétés ad hoc de personnel temporaire, dont dépendent les agents en question. Ce montage juridique masque la réalité économique d'un apport de travail. D'où l'intérêt, pour la pertinence de l'analyse, de traiter les charges engagées par l'établissement dans ce cadre comme des charges de personnel.

La note est présentée en faisant ressortir la répartition des effectifs selon la nationalité du personnel et la qualification, notamment les cadres et assimilés, les techniciens et assimilés, les agents de maîtrise, les employés et les ouvriers.

Source : Guide d'application du Plan Comptable Bancaire révisé de l'UMOA

PERSONNEL PROPRE	EFFECTIFS						MASSE SALARIALE									
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL		ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS	13	16	4		2		19	16	312	331	277		191		780	331
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS	27	33		1			27	34	328	328		13			328	341
AGENTS DE MAITRISE	38	13	3	11	1		39	13	226	74			12		238	74
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	4						4		12						12	
TOTAL	82	62	4	1	3		89	63	878	733	277	13	203		1 358	746

PERSONNEL EXTÉRIEUR	EFFECTIFS						CHARGES TOTALES	
	ÉTAT DU DÉCLARANT		UMOA		RDM		TOTAL	
	M	F	M	F	M	F	M	F
CADRES ET ASSIMILÉS								
TECHNICIENS ET ASSIMILÉS								
AGENTS DE MAITRISE								
EMPLOYÉS ET OUVRIERS	3		1				3	
TOTAL	3		1	0	0	0	3	10